

Paris, le 19 juin 2018

RALLYE

Résultat du paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Rallye du 23 mai 2018 a décidé le versement d'un dividende de 1,00€ par action au titre de l'exercice 2017. Les actionnaires avaient la possibilité d'opter pour le paiement en actions.

Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 10,86€, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédent le 23 mai diminuée du montant du dividende.

65% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération permet à Rallye de renforcer ses fonds propres de 33,2 millions d'euros, par la création de 3 058 947 actions nouvelles (5,9% du capital) dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris interviendront le 21 juin 2018.

Ces actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 18 millions d'euros. Il sera versé le 21 juin 2018.

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73